



Conseil d'Administration n°3

18 janvier 2017 – Sorbiers – 19h00/22h30

Complexe sportif du Valjoly

rue des Roseaux

Présents:

Elus: Noir Geoffroy, Laforge Viviane, Stéphane Berthon, Denis Fabien, Laure Grangeon (Pdt SCPG) , Romier Jacques (Pdt Sorbiers), Philippe Solages (Pdt Andrézieux) , Nicolas Meyer

CTD/MAD: Martin Nathalie ,

Présidents de club ou son représentant (autres que les 3 présidents élus aussi au codep) :

Muriel Vial (Feurs), Stéphane Coste (représentant La Fouillouse), Vial Michaël (Génillac)

Invités exceptionnels : Jérôme Jacquemond (ETD 20h15),

Excusés: Pym John (président de la Ligue AURA)

Elus: Planet Nathalie, , Douffet Claude,

CTD/MAD : Sylvain Gerbot

Présidents de club: Jean-Philippe Raiola (Montbrison), Dupuy Gilles (St-Marcellin), Strino Corentin (Roanne), Rivoire Denis (EMBA St-Etienne), Franck Meraane (Rive de Gier), Francois Marceau (Fraisses), Le Deroff Bruno (Mably), Stéphane Tognari (St-Joseph), Jacques Granger (Firminy), Rouby Guillaume (BCS St-Etienne), Rivoire Denis (EMBA St-Etienne), Tronchon Catherine (St-Etienne Tardy), Aurora Philippe (St Galmier), Frédéric Perret (La Fouillouse)

Ordre du jour:

- 1- Quoi de neuf? Courrier Président FFbAd / CR CA Ligue (dec 16) : projet / Point de situation sur les licences
Commission TOP12/ AG CDOS/ Vœux 2017
- 2- Règlement-s Circuit Jeunes Loire (CJL) et modalités de prise en compte des résultats CJL
- 3- ETD, courriel Kévin Forestier
- 4- Interclubs jeunes
- 5- Communication, relation presse « le Progrès »
- 6- Dates des vacances et de reliquat de congés CTD
- 7- Recherche de 2 JA pour la Coupe de la Loire des 24-25 juin à Roanne
- 8- Questions diverses :

⇒ Début de séance à 19h00

1- Quoi de neuf? Courrier Président FFbAD / CR CA Ligue (dec 16) : projet / Point de situation sur les licences/ Commission TOP12/ AG CDOS/ Vœux 2017

- Point sur le courrier du président de la fédé : infos sur le bureau fédéral, demande de retours de la part des comités pour savoir quels sont les besoins. Le comité de la Loire a fait remonter un questionnaire à propos de la nouvelle version de la formation JA, pas de réponse à ce jour mais la ligue a plutôt l'air de dire que malheureusement c'est le statut quo pour le moment.
- Point sur les licences : 1807 à ce jour (10 de plus que la saison dernière)
- Top12 :
=>Relancer la fédé début février si nous n'avons pas de nouvelles de leur part sur le rétroplanning de l'évènement.
=>RDV avec Jean-Jacques FRADIN, salarié de Saint-Etienne Métropole qui nous donnera des moyens sur la communication du TOP 12 (affichage panneaux lumineux, affiches dans les trams, mise en contact avec le speaker de l'ASSE, conférence de presse possible dans les salons de Geoffroy Guichard, Rocheteau pour la remise des récompenses...). Il faudra le revoir à l'été/automne 2017.
=>Lettre type à envoyer aux administrations/personnes qui nous ont soutenus.
- AG Elective CDOS 18 mars 2017 : Un membre de notre CA doit s'y rendre (Eviter une amende de 141€ comme l'an passé ... Philippe Solages se désigne. Si Paris obtient les jeux, des matchs auront lieu à St-Etienne-Métropole (Geoffroy Guichard).
- Vœux 2017 : faire une photo de la dernière image au lieu de diffuser la vidéo telle quelle.

2- Règlements Circuit Jeunes Loire (CJL) et modalités de prise en compte des résultats CJL

Modalités d'attribution et d'organisation / Règlement Particulier type (cf ANNEXES 1 et 2)

Intervention de Jérôme Jacquemond : le but est de classer les jeunes en fonction des résultats sur Le CJL. Jérôme explique le système d'attribution des points. Pour avoir accès à ces modalités et voir les classements, Jérôme a créé ce lien internet valjoly.freeboxos.fr (à copier/coller tel quel sur votre navigateur internet)

Suivent des discussions sur les récompenses distribuées aux vainqueurs de la finale du circuit (18 juin 2017) .
Idée : Boîtes de volants en revêtement bois de l'entreprise basée vers bordeaux.
30€ x 8 pour les 8 vainqueurs. Les 8 finalistes ... ? Le bureau statuera lors de sa prochaine réunion du 13 mars.

3- ETD, courriel Kévin Forestier

« Certains joueurs du département sont restés sans coach lors d'un TIJ car ils n'étaient pas issus des centres. »

Rappel du Codep : La priorité de coaching est bien en direction des jeunes du centre et du collectif, lorsqu'il est possible à réaliser. Nous ne pouvons pas mettre un coach de l'ETD devant chaque jeune du département. Les membres de l'ETD font en fonction de leurs possibilités.

4- Info 1ers Interclubs jeunes

Dimanche 22 janvier à Rive-de-Gier. 4 équipes en Benjamins, 4 en minimes, 4 en cadets.
1 coupe par équipe vainqueur.

5- Communication, relation presse « le Progrès »

Christian Ouvrard (journaliste page sport) regrette le manque d'informations que le Codep/les clubs pourraient lui envoyer pour faire la promotion du badminton dans le progrès

- évènements codep : Top 12...
- tournoi jeunes, TIJ CJL
- tournois privés

Philippe Solages se charge de diffuser l'information.

Ce point sera également abordé lors du conseil des présidents du vendredi 10 février à Feurs.

6- Bilan mi-saison de Nathalie CTD / Dates des vacances et de reliquat de congés CTD

Droit à la formation d'un salarié : Le Codep se doit de proposer des formations à Nathalie. Si une formation devait être prioritaire, les actions prévues par le Codep seraient décalées ou annulées. Sinon, Nathalie n'aura jamais de formation. On veut voir avec la ligue la mise en place d'une formation sur du coaching lors d'un tournoi régional jeune. Thomas serait habilité à être formateur sur cet aspect.

Bilan de mi-saison avec Nathalie : Les forces, les besoins, l'ETD, ajustements à faire en 2^e partie de saison.

Points forts sur le département : on a un vivier élargi avec des résultats. Relations avec les entraîneurs de club est un point positif. Nathalie est ainsi prise tous les soirs, afin d'être au plus proche des clubs, comme le Codep lui avait demandé. Nathalie a un peu l'impression de prendre la place des responsables de clubs lors de ses visites/interventions ou en gérant les 3 centres. Un centre lui semble de trop. 400€ de frais de déplacement par mois, notamment à cause du centre de Feurs.

Quelques pistes pour éviter ce ressenti : Plus d'interventions sur des compétitions, stages de reprise fin août. Le 3^e centre pourrait être géré par quelqu'un d'autre ? Kévin ?

Stage MODEF : A Roanne. Nathalie perçoit une motivation dans les clubs à encadrer les jeunes, mais pas sur le suivi d'une formation fédérale.

Inquiétudes de Nathalie : Nous avons peu de personnes diplômées dans le département qui pourraient intervenir pour le Codep en étant rémunérées afin de développer nos actions ou d'améliorer leur fonctionnement.

ETD : permet des échanges, de la transparence. Beaucoup de communication constructive. Courriel de Kévin Forestier (cf point 3)

Vacances : 3 semaines de reliquat sur son arrêt maladie + 5 semaines à prendre.

Penser à prévenir les clubs lorsque Nathalie est en congés.

Du 2 au 9 mars (jeudi au jeudi)

Du 15 avril au 22 avril (début vacances de printemps- mais présente sur le stage de la 2^e semaine)

Du 24 juin au 1^{er} juillet

Du 8 juillet au 19 août. Problème du stage jeune du 10/11 juillet qu'elle devait encadrer. Nous devons les décaler du 12 juillet au 23 août.

Vacances déposées actuellement mais tributaires de son quota d'heures annuels atteints, ou pas...

7- Recherche de 2 JA pour la Coupe de la Loire des 24-25 juin à Roanne

Véronique Maresca est notre 1^{er} JA. Autre piste, Vincent Raboutot, mais il ne connaît son planning professionnel que fin janvier. Nous attendons son retour.

Pour rappel : Sylvain Gerbot souhaiterait « passer » la main pour les inscriptions, la constitution des tableaux et de l'échéancier.

8- Questions diverses :

- Sylvain est pressenti pour encadrer un stage à destination des animateurs, encadrants de public loisir adultes.
- Stage SOC les 8 et 9 avril : Laure Grangeon à l'encadrement avec Sylvain Gerbot (paiement sur note de frais, non décompté de ses heures Codep). Lieu à définir. Modalités transmises par la ligue le 2 février (nombre de stagiaires possibles...)
- Le Rhône accepte Laure comme « formateur stagiaire » sur leur stage SOC, SANS la rémunérer (75€ par jour pour un formateur SOC + frais de déplacements/restauration), alors que cela leur permet d'accueillir plus de stagiaires, qui eux payent... Le CODEP 42 indemniserà Laure
- Trésorerie 1 : Nous avons obtenu une subvention de fonctionnement de 17600€ pour le financement du poste de CTD année civile 2017
- Trésorerie 2 : remboursement des frais de nos 3 Vétérans aux Europe : Les membres du CA valident. Ils devront fournir un RIB pour que nous les subventionnions de 150€ chacun. Soit un budget Codep de 450€
- Michael Vial (Génilac) : MODEF + AB1 cette année... EB1 dès le début de saison prochaine possible ? 2 bénévoles de Génilac sont intéressés
- Michael Vial (Génilac) : Le Codep met-il en place un soutien « financier » pour diminuer les coûts pédagogiques de formations ? A ce jour, seuls les clubs prennent parfois cette décision. Le CODEP pourrait envisager de participer aux frais pédagogiques. Si cela n'a pas été prévu sur notre budget prévisionnel, cela pourrait par contre paraître comme fond propre d'investissement sur l'avenir.
DECISION => 1/3 de prise en charge par le Codep des coûts pédagogiques de formation (stage arbitre organisé par la ligue : 120€ soient 40€ que nous prenons en charge/ SOC Codep42 : 90€ soient 30€ que nous prenons en charge)
- Réunion des présidents le 10 février à Feurs « espace Maurice Desplaces – Route de Civens »: points à aborder
 - Le MODEF, SOC, JA
 - L'ETD : nous demanderons à Nathalie d'être présente
 - Championnat Jeune Loire / calendrier
 - Le top 12
 - La coupe de la Loire
 - L'Encadrement Loisir
 - La communication/presse

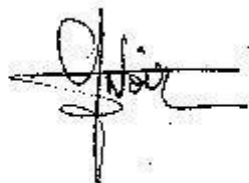
Les présidents de clubs devront nous faire parvenir

- Leur structuration de clubs avec leurs responsables : entraîneurs écoles de jeunes, animateurs sur le public loisir encadré
- Les noms des éventuels stagiaires qui ont fait le stage Arbitre, organisé par la ligue (pour participation financière du Codep)
- Les candidats potentiels pour une formation EB1 en 2017-18
- Les points divers qu'ils souhaiteraient aborder

FIN DE SEANCE 22h15

Le président

Geoffroy NOIR



Le secrétaire

Stéphane BERTHON



ANNEXES

Annexe 1- [Règlement du CJL – Circuit Jeune Loire \(modalités d’attribution et d’organisation\)](#)

Annexe 2- [Règlement Particulier Compétition des étapes du CJL](#)

Exemple de l’étape de St-Joseph

Annexe 1- [Règlement du CJL – Circuit Jeune Loire \(modalités d'attribution et d'organisation\)](#)**Comité départemental Loire badminton****REGLEMENT DU CJL - CIRCUIT JEUNES LOIRE****TITRE I****Attribution d'une étape du Circuit Jeunes Loire****Article 1-0**

Le Circuit Jeunes Loire est une appellation choisie par le Pôle Educatif du Comité Départemental Loire Badminton (CdLb), à destination des tournois jeunes organisés pour chacun par un club de la Loire et planifiés en début de saison selon les modalités et le calendrier ci-dessous.

Article 1-1-2

Le Pôle Educatif du CdLb propose que chaque club ayant une école de badminton labellisée organise une compétition jeune sur la saison sportive.

Article 1-2

Chaque saison, la responsabilité d'une étape du CJL est attribuée à un club. Chaque club est sollicité par le CdLb en fin de saison pour planifier le calendrier de la saison suivante. Le CdLb en lien avec les clubs propose pour chaque étape du circuit les catégories des joueurs concernés et les tableaux.

Article 1-3

Les dates des compétitions seront attribuées par le CdLb aux clubs et feront l'objet d'une parution dans un calendrier récapitulatif pour la saison en cours.

TITRE II**Organisation des étapes du Circuit Jeunes Loire****Article 2-0**

Le club organisateur est responsable de l'organisation en respect avec le cahier des charges: mise à disposition d'un gymnase, restauration rapide, tenue de la table de marque, envoi des résultats.

Tous les matchs se jouent en volants plumes homologués par la FFBaD. Les volants sont à charge des joueurs sauf pour les finales où ils sont fournis par le CdLb

La compétition doit commencer au plus tôt à 8h30.

Article 2-1

Pour les étapes du CJL, le CdLb, en lien avec les organisateurs, fait la demande d'autorisation sur Poona.

Les clubs organisant un tournoi étape du CJL devront avoir une capacité d'accueil de 7 terrains minimum. Si l'organisateur ne peut pas proposer 7 terrains, une demande de dérogation devra être faite auprès du CdLb.

Le tournoi pourra s'organiser sur deux salles mais dont la distance entre les deux reste raisonnable.

Article 2-2

Le prix de l'inscription pour les étapes du CJL peut-être revu chaque année au conseil d'administration du CdLb. Il est de 5 euros pour un tableau et de 8 euros pour deux tableaux.

Article 2-3

L'organisateur doit faire parvenir au minimum 1 mois avant la compétition la plaquette et la fiche d'inscription (soumises en aval à l'approbation du CdLb) aux clubs de la Loire et des départements voisins.

Article 2-4

La compétition répondra au cahier des charges du règlement général des compétitions présent sur le Guide du Badminton.

Elle devra se dérouler notamment en la présence d'un ou plusieurs juges arbitre de niveau départemental minimum ou à défaut la compétition sera à déclarer en promobad, sous la responsabilité de bénévoles titulaires d'un SOC.

Article 2-5

L'organisateur peut demander une aide technique au CdLb par l'intermédiaire de ses membres.

Article 2-6

L'organisateur doit impérativement sous 5 jours, envoyer à homologation@badminton-aura.org:

- le fichier du tournoi (logiciel officiel fédéral)
- le rapport du Juge-Arbitre

L'organisateur garde pendant 12 mois minimum tous les documents relatifs aux tournois (feuilles de match, tableaux, classements, etc.)

Article 2-7

Lorsque le tournoi est placé sous le contrôle d'un ou plusieurs juges-arbitre, les indemnités, les frais de déplacement des juges-arbitres sont à la charge du CdLb. Le reste du coût (hébergement, restauration) est à la charge du club organisateur.

Article 2-8

Chaque tournoi, étape du CJL, est ouvert aux joueuses et joueurs des clubs de la Loire ainsi qu'à celles et ceux des clubs des départements voisins.

Article 2-9

Le CdLb facture les inscriptions des joueuses et joueurs de la Loire et encaisse leur montant. En fin de saison, le bénéfice réalisé par les inscriptions est calculé et est reversé à chaque club organisateur par le CdLb. Les clubs organisateurs se chargeront du recouvrement du montant des inscriptions des clubs non ligériens et de leur transmission au CdLb. Les chèques seront donc établis à l'ordre du CdLb.

Article 2-10

La dernière étape du CJL sera pour les joueuses et joueurs de la Loire une phase finale qui établira le classement départemental annuel selon des modalités définies qui feront l'objet d'une annexe au présent règlement.

TITRE III

Modalités pratiques des étapes du Circuit Jeunes Loire

Article 3-0

Le Circuit Jeune Loire est ouvert aux licenciés de la FFbAD des catégories poussin, benjamin, minime et cadet.

La compétition se déroule en poule de 3 ou 4 avec 1 ou 2 sortants par poule de 3 et 2 sortants par poule de 4, suivi par une deuxième phase en élimination directe.

Article 3-1

Tous les joueurs participant aux étapes du CJL sont tenus d'arbitrer dans leurs catégories:

En poule : par celui qui ne joue pas (pas d'arbitrage en poule de 4)

En

sortie de poule : c'est le 3^{ème} ou le 4^{ème} de la poule qui arbitre le premier match, puis se sont les perdants des matches suivants.

Article 3-2

Pour la catégorie poussin :

- la

longueur du terrain sera diminuée de 72 cms correspondant au couloir du fond de service de double. Le filet sera abaissé à une hauteur de 1.40m.

- le match se jouera en

deux sets gagnants de 15 points (pour des raisons de saisies informatiques, le score doit rester à 21 points, donc les matches débiteront à 6-6). Pause et changement de côté à 14 points.

- le tableau poussin (phase de poule et phases finales) s'effectuera sur durée correspondante à une amplitude de 4 heures au maximum.

Article 3-3

L'organisateur est responsable de l'organisation sportive en respect avec le cahier des charges :

- Réserver les installations sportives
- Faire parvenir le règlement intérieur aux juge-arbitres.
- Envoyer la plaquette publicitaire du tournoi 3 semaines au moins avant la date du tournoi

- Faire les tableaux
- Installer et ranger la salle
- Assurer une restauration rapide
- Tenir la table de marque
- Mettre en place l'arbitrage
- Remettre les récompenses (coupes et médailles) données par le CdLb
- Envoyer par mail les résultats de l'étape aux clubs
- Envoyer le rapport du ou des juge-arbitres et le fichier des résultats à la commission homologation de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les 3 jours
- Envoyer le fichier des résultats au cadre technique dans les 5 jours qui suivent la compétition

L'organisateur doit veiller avec le ou les Juge-arbitres à ce que le plateau de jeu soit exclusivement réservé aux joueurs appelés pour leur match, juge-arbitres, arbitres, membres de l'organisation et entraîneurs pour le coaching. Le coaching sera autorisé à raison de deux personnes par joueur au maximum, uniquement lors des pauses à 11 ou fin de set.

Article 3-4

Le tirage au sort devra être effectué 8 jours avant la date du tournoi.

L'organisateur compose les tableaux en concertation avec le cadre technique selon les critères suivants :

- composition ou non de deux TOPS (TOP A, TOP B), en fonction de nombre de participants
- la phase préliminaire privilégie la constitution de poules avec 2 sortants.
- en fonction du nombre d'inscrits les poules de 4 seront privilégiées.
- une poule unique de 3 ne pourra être maintenue. Cependant une dérogation pourra être accordée par la personne responsable du pôle éducatif ou par le cadre technique départemental
- les têtes de séries seront désignées en tenant compte du classement du CPPP à la date du tirage au sort.
- la constitution des tableaux devra tenir compte :
 1. De la séparation de provenance des clubs
 2. Dans la mesure du possible des poules des tournois précédents (éviter que les mêmes joueurs se rencontrent en poule)
- la deuxième phase se joue en élimination directe
- lorsqu'une étape du CLJ ne comporte que 2 séries, la compétition ne devra débuter qu'à partir de 9h30 pour se terminer à une heure raisonnable.
- les tableaux devront avoir été validés par les juge-arbitres 7 jours avant la compétition
- l'organisateur envoie les convocations aux clubs 6 jours minimum avant la compétition par Mail (le club doit confirmer la réception du message et du fichier) et en ligne sur le site du comité : www.badminton-loire.com première page ou rubrique « compétitions jeunes ». Les convocations pourront être modifiées jusqu'au maximum 2 jours avant la compétition. Passé ce délai aucune modification ne sera possible.

Article 3-5

Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical. Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-arbitre qui les notera sur son rapport ou envoyées par écrit ou par mail au responsable de la commission départementale jeunes dans les 3 jours suivant la compétition.

Annexe 2- Règlement Particulier Compétition des étapes du CJL

Modèle type : exemple de l'étape de St-Joseph

**Comité Départemental Loire Badminton****REGLEMENT PARTICULIER DU CIRCUIT JEUNES LOIRE****Etape de Saint Joseph
Dimanche 11 décembre 2016
CATEGORIES SIMPLE POUSSINS – DOUBLE MINIMES**

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre.

Article 1. Le Juge arbitre est **Régis GODET** (CBR 42).

Article 2. Le Circuit Jeunes Loire oppose les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton, appartenant aux clubs du **département de la Loire et des départements voisins**

Article 3. Le CJL de Saint Joseph se déroulera uniquement **en simple dans la catégorie des poussins et en double dans la catégorie minimales.**

Article 4. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Article 5. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence.

Article 6. La compétition se déroule en poule de 3 ou 4 avec 1 ou 2 sortants par poule de 3 et 2 sortants par poule de 4, suivi par une deuxième phase en élimination directe.

Article 7 **Tous les joueurs participant aux étapes du CJL sont tenus d'arbitrer :**

- En poule : par celui qui ne joue pas (pas d'arbitrage en poule de 4)
- En tableau d'élimination directe (sortie de poules): ce sont les 3^{ème} (et les 4^{ème}) de poules qui arbitrent le premier match, puis ce sont les perdants des matches suivants.

Article 8 Sauf accord entre les joueurs, les matchs se joueront avec des volants plumes. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : babolat n°4.

Article 9. La compétition est prévue le **Dimanche 11 décembre 2016 de 9h00 à 18h00.**

Article 10. Seuls les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie seront récompensés par une coupe ou trophée et médaille. **Aucune récompense ne sera remise avant la fin de la dernière finale.**

Article 11. Le nombre de participants est limité à **32 joueurs en poussins et 24 paires en doubles minimales.** En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée par ordre d'arrivée.

Article 12. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et pour le bon déroulement du tournoi peuvent être modifiés à tout moment sur décision du comité organisateur en concertation avec le juge arbitre. Les matchs pourront être lancés en avance dans la limite d'une heure de décalage et au-delà avec l'accord des représentants des joueurs concernés.

Article 13. Dans l'intérêt de la compétition, les organisateurs pourront si besoin est, et en accord avec le Juge-arbitre, modifier les poules et/ou les tableaux avant leur lancement, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 14

1. La longueur du terrain en catégorie poussins sera diminuée de 72 cm correspondant au couloir du fond de service de double. Le filet sera abaissé à une hauteur de 1.40m
2. Le match se jouera en deux sets gagnants de 15 points (pour des raisons de saisies informatiques, le score doit rester à 21 points, donc les matchs débiteront à 6-6). Pause et changement de côté à 14 points.

Article 15. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux joueurs, au juge arbitre, aux organisateurs, ainsi qu'aux entraîneurs uniquement entre les sets.

Merci de respecter le nombre de coachs par ½ terrain. Des chaises seront prévues à cet effet.

Article 16. Les inscriptions des joueurs se feront par club et devront être envoyées **avant le 4 décembre 2016** par mail : accueil@sjbc.fr . Une facture sera adressée à chaque club par le comité départemental de la Loire à la suite de la compétition qui encaissera leur montant. En fin de saison, la somme moyenne des inscriptions est calculée et est reversée à chaque club organisateur par le CdLb. **Les clubs organisateurs se chargeront du recouvrement du montant des inscriptions des clubs non ligériens et de leur transmission au CdLb. Les chèques seront donc établis à l'ordre du CdLb.**

Article 17. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché sera annoncé également FAUTE dans l'échange, sauf au service où il pourra être engagé deux fois.

Article 18. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les parties prenantes pourront se référer aux informations données au niveau de l'échéancier sur d'éventuel décalage de planning.

Article 19. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions

Article 20. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.

Article 21.

Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFbAD est exigée sur les terrains. Merci aux responsables de club de rappeler ce point à leurs joueurs et en particulier à leurs nouveaux compétiteurs et compétitrices.

Article 22. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Article 23. Dès leur arrivée sur le terrain, Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues)

Article 24. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 mn. Il pourra être réduit avec l'accord express du joueur en relation avec son responsable. Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Article 25. Contestations : Le juge-arbitre sera à l'écoute de toutes les contestations exprimées par les joueurs ; seules seront enregistrées officiellement suivant la procédure fédérale, les contestations formulées en accord et avec le concours du responsable d'un club pour le jour du tournoi. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Article 26. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

Article 27. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires

Article 28. Les têtes de séries seront désignées sur la base du classement départemental au **30 Novembre 2016, jour du tirage au sort.**

Article 29. Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne seront remboursés au club que sur présentation d'un certificat médical.

Article 30. Sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs), tout joueur forfait ou blessé, après la date limite d'inscription ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton : Merci de noter au dos votre nom et le nom de la compétition

* Par mail LigueAuRABadminton@badminton-aura.org

* Par courrier : Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton - 37 Route du Vercors - 38500 St Cassien

Article 31. Toute participation implique l'adhésion au présent règlement.

Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « étape du Circuit Jeunes Loire en Simple Poussin et Double Minime de Saint Joseph » en observant ce règlement et en respectant les décisions du juge Arbitre.

Le Juge-arbitre : Régis Godet